

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/13085
15 février 1979

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 14 FEVRIER 1979 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR M. THIOUNN PRASITH, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE
ET PLENIPOTENTIAIRE DU KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE

A la demande du vice-premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique, Ieng Sary, dans son télégramme en date du 3 janvier 1979, le Conseil de sécurité s'est réuni du 11 au 15 janvier 1979 pour examiner le problème de l'agression et de l'invasion du Vietnam contre le Kampuchea démocratique. A l'issue des débats, 13 membres du Conseil de sécurité ont voté pour le projet de résolution présenté par tous les pays non alignés, membres du Conseil de sécurité, et demandant la cessation immédiate de l'agression et de l'invasion vietnamiennes contre le Kampuchea démocratique et le retrait total des troupes vietnamiennes du Kampuchea. Le projet de résolution n'a pas été néanmoins adopté à cause du veto soviétique.

Au mépris des votes de la majorité écrasante des membres du Conseil de sécurité et de la condamnation de tous les peuples et pays épris de paix, de justice et d'indépendance dans le monde, le Vietnam a intensifié son agression et son invasion contre le Kampuchea démocratique.

Sur instruction de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander une réunion urgente du Conseil de sécurité pour examiner à nouveau et condamner l'agression et l'invasion vietnamiennes contre le Kampuchea démocratique, et prendre des mesures nécessaires pour que le Vietnam cesse son agression et son invasion contre le Kampuchea démocratique, retire toutes ses forces d'agression du Kampuchea et respecte l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea démocratique ainsi que le droit du peuple du Kampuchea de décider de sa propre destinée.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire du
Kampuchea démocratique,

(Signé) Thiounn PRASITH